



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 décembre 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 6 décembre 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 22 décembre 2005

Constitution d'un groupement d'achat Ville de Niort - CAN

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2005

DELIBERATION D20050513

DREMOS

Constitution d'un groupement d'achat Ville de Niort - CAN

Monsieur Gérard NEBAS, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Considérant que la mise en place d'un groupement de commande entre la Ville de NIORT et la Communauté d'Agglomération de NIORT est susceptible de présenter, dans le cadre de la consultation des afficheurs publicitaires, un intérêt du point de vue :

- économique : la consultation concernera à la fois les abris voyageurs et le mobilier urbain publicitaire comportant une face d'information municipale.
- esthétique : l'harmonisation du mobilier urbain publicitaire permettra une meilleure intégration dans le paysage notamment, dans le cadre des grands travaux d'aménagement.

La ville de NIORT étant propriétaire du domaine public sur lequel les mobiliers urbains publicitaires seront à installer et la plus grande part de la fourniture du mobilier lui étant réservée, il est proposé que la Ville de NIORT soit le coordonnateur du groupement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention jointe,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention constitutive du groupement.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	29
Contre :	0
Abstention :	6
Non participé :	0
Excusé :	10

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gérard NEBAS

[Ordre du jour](#)